

Communauté de Communes

Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix

délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2017 A 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 avril 2017 à 18H00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY

Conseillères absentes excusées : Carine BRODIN, Ghislaine DUBIEN

Conseiller absent : Paul PERRIN,

Conseiller suppléant ayant voix délibérantes : José MONRUFFET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Demande d'octroi de subventions d'habitat
DELIBERATION N°20170404-20**

Rapporteur : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de Courpière n° 16 du 29 septembre 2016 approuvant la signature de la convention avec l'Etat et l'ANAH pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général,

Vu la convention de Programme d'Intérêt Général du Pays de Courpière n° 063-08-2016 du 25 octobre 2016 signée entre l'Etat, l'ANAH et la communauté de communes de la Montagne Thiernoise,

Vu la délibération de la communauté de communes de la Montagne Thiernoise n° 40 du 3 mai 2016 approuvant la signature de la convention avec l'Etat et l'ANAH pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général,

Vu la convention de Programme d'Intérêt Général de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée entre l'Etat, l'ANAH et la communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

Le rapporteur expose au Conseil de Communauté qu'il a reçu :

- 1 dossier de demande de subventions pour des travaux d'insalubrité et d'isolation écologique dans le cadre du P.I.G. Habitat du Pays de Courpière.
- 2 dossiers de demandes de subventions pour des travaux d'adaptation du logement au handicap et/ou au vieillissement dans le cadre du P.I.G. Habitat de la Montagne Thiernoise.

L'ANAH a d'ailleurs réservé des subventions au regard des dossiers déposés.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Nom/Prénom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Subvention CCTDM
CRAYSSAC Yann / GOUIN Alice	La Renaudie	71 323,33 €	20% (insalubrité)	10 000,00 €
			15% (isolation écologique)	1 173,00 €
CHEVALERIAS Simone	La Monnerie Le Montel	1 082,20 €	15%	162,00 €
FAYE Marie Renée	Arconsat	3 855,30 €	15%	578,00 €
TOTAL		76 260,83 €		11 913,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Attribue les subventions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus dont le montant total s'élève à **11 913.00 €**,

Décide du règlement des subventions aux propriétaires, après vérification des travaux et sur présentation des factures acquittées.

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents 51 + Représentés 5 - 0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 56 = Pour : 56 Contre : 0
Abstention : 0



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD